

Avis voté en plénière du 14 janvier 2015

# Inégalités environnementales et sociales : identifier les urgences, créer des dynamiques

## Déclaration du groupe des entreprises

L'avis élaboré par notre rapporteure comportait une triple complexité :

- Tenter d'énoncer en lieu et place de notre collègue, Patrick Minder, disparu trop tôt, une vision possible du sujet.
- Donner place aux enjeux sociaux visés par le titre de la saisine sans dénaturer les priorités environnementales de notre section : le lien fréquent, mais non systématique, entre enjeux environnementaux et situations sociales a été démontré.
- Positionner l'avis sur les sujets complexes « *d'égalité, d'équité et de justice* » qui forment le débat majeur et non résolu de l'humanité, aux plans philosophique, politique et historique.

Grâce à son engagement, son écoute et ses recherches encyclopédiques à saluer, notre rapporteure recommande, dans les domaines choisis, et notamment celui de la santé, une approche offensive.

Les préconisations de réduction d'inégalités aux risques d'exposition ou d'accès aux aménités environnementales, à la fois en milieu urbain et rural, pourront surprendre dès lors que l'équivalence de situation n'existe pas et que chacune des situations présente ses propres avantages mais aussi ses éventuels inconvénients ou risques.

Au fil des débats animés, nous avons pu constater que le partage par tous d'une philosophie humaniste n'entraînait pas, loin s'en faut, *consensus* sur la nature et la priorité des objectifs à poursuivre :

- pour certains, un point de vue environnemental puriste ;
- pour d'autres un souci premier de la responsabilité économique et sociale

Entre ces deux approches, qui ont chacune leurs propres nuances, il apparaît évident au groupe des entreprises que deux éléments sont clé :

- une prise en compte du facteur temps qui permette une adaptation économiquement supportable dans les décennies à venir ;
- la fixation d'un ordre de priorités aux objectifs préconisés pour en permettre la faisabilité.

Si la raison d'être de l'entreprise a toujours été de mettre à disposition de clients des produits ou services dont ils ont besoin ou envie en dégageant un profit, source de sa pérennité, aujourd'hui nul n' imagine le faire dans la durée sans prise en compte à parité des aspects économiques, sociaux et environnementaux.

Face à l'impression - que peut susciter l'avis - qu'au vu des inégalités subsistantes, rien n'aurait progressé dans les domaines sociaux et environnementaux, nous voudrions affirmer avec force :

- que nous sommes acteurs volontaires d'un chemin de progrès continu vers un nouveau modèle de développement équilibré, jusqu' au niveau international, dans le respect des salariés, de la nature et des preneurs de risque ;
- que nous appelons de nos vœux une meilleure connaissance partagée des enjeux économiques, technologiques et scientifiques des débats environnementaux ;
- qu'il est de notre responsabilité individuelle et collective d'énoncer quels progrès sociaux et environnementaux doivent être poursuivis par priorité. Des choix doivent être faits et les délais retenus, suffisamment longs pour y parvenir.

Le groupe des entreprises a voté l'avis.